



Positionnement de la LPO Drôme sur l'éolien

au 07/11/2017

Préambule

La LPO Drôme est favorable au développement des énergies renouvelables sous réserve qu'il soit raisonné au regard des enjeux de conservation de la biodiversité et dans un objectif global de réduction de consommation des énergies fossiles.

La LPO Drôme rejoint le positionnement de la LPO France concernant l'énergie éolienne (janvier 2016) et est, à ce titre, également défavorable à tout projet d'aménagement éolien significatif dans les zones Natura 2000 (avril 2015).

Positionnement de la LPO Drôme

La Drôme présente un potentiel éolien important, à l'origine du développement de son exploitation industrielle sur le territoire. Par ailleurs, la Drôme, à la croisée de plusieurs zones biogéographiques, est riche d'une biodiversité remarquable, dont le caractère patrimonial est particulièrement révélé dans les espaces naturels.

Dans certaines situations, l'éolien industriel peut présenter des menaces pour les habitats et la biodiversité : impacts directs (mortalité) ou indirects (dérangement, perte d'habitats, rupture des corridors de vol). Les effets cumulés sont d'autant plus importants que les projets se multiplient.

Forte de ces constats, la LPO Drôme prône un développement éolien mesuré, réfléchi et concerté, en cohérence avec les enjeux de préservation des espèces et de leurs habitats, afin que celui-ci ne soit pas un facteur supplémentaire de perte de biodiversité.

La LPO Drôme approuve le passage de l'éolien industriel sous le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Dans ce cadre, l'association souhaite que chaque projet de parc éolien soit étudié au cas par cas. Elle ambitionne d'accompagner tout projet le plus en amont possible afin d'alerter sur les impacts pressentis et d'aider à une intégration optimale des enjeux potentiels liés à la biodiversité. Elle encourage l'application rigoureuse de la séquence Eviter/Réduire/Compenser pour la définition des projets. Elle prône une mise en œuvre exemplaire des suivis environnementaux en phase d'exploitation plus ambitieux que les suivis réglementaires ICPE, intégrant les recommandations les plus à jour émises par les associations nationales de protection de la nature, et donc ajustées aux enjeux locaux. L'objectif de ces suivis rigoureux est de permettre la mise en évidence la plus juste possible d'éventuels impacts résiduels à corriger.

La LPO Drôme s'opposera fermement aux développements de parcs éoliens qui ne répondraient pas au respect des enjeux de conservation d'espèces. Citons pour exemples une trop grande proximité de colonies de chauves-souris, le conflit avec des axes migratoires majeurs ou la pénétration de l'espace vital d'espèces longévives...

